

Rapport public Parcoursup session 2023

Université Claude Bernard Lyon 1 - Licence - Portail Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Licence STAPS - portail unique

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier	Taux non résidents
Université Claude Bernard Lyon 1 - Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Licence STAPS - portail unique	Jury par défaut	Tous les candidats	610	6068	1380	1544	14	3

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux - Mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les candidats et leurs familles.

La réussite en première année de licence nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'étude choisi.

Il est attendu des candidats en licence Mention SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (STAPS) :

* Disposer de compétences scientifiques

Les études en STAPS comportent en effet des enseignements scientifiques pluridisciplinaires (sciences de la vie, sciences humaines et sociales). Les étudiants doivent être en mesure d'assimiler ces contenus et de construire un raisonnement à partir de concepts scientifiques.

* Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite afin de pouvoir développer un raisonnement argumenté

Les études en STAPS demandent en effet fréquemment aux étudiants de rédiger des documents de synthèse ou des mémoires et d'en assurer la présentation orale. Par ailleurs, de nombreux étudiants s'orientent vers la présentation de concours, dans lesquelles les compétences rédactionnelles sont essentielles. Il s'agit donc de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser des informations.

* Disposer de compétences sportives

Les études en STAPS comportent une part importante de pratique sportive. Il semble donc nécessaire au préalable, en tant que pratiquant, de posséder une expérience régulière et diversifiée dans les activités physiques et sportives ainsi que d'un bon niveau de préparation physique.

* Manifester de l'intérêt pour l'exercice de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes

Le domaine professionnel auquel préparent les études en STAPS renvoie en effet majoritairement aux métiers de l'enseignement, de l'éducation, de l'entraînement, de l'accompagnement des personnes ou de la réhabilitation, dans lesquels l'intervenant est responsable de la sécurité du public qui lui est confié, et garant de l'éthique et des valeurs qu'il transmet. De ce fait, l'exercice préalable de fonctions d'animation, d'encadrement, de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes constitue un atout.

* Disposer des méthodes de travail et de l'autonomie nécessaires pour réussir des études universitaires en STAPS

Les licences en Sciences et techniques des activités physiques et sportives sont avant tout des études universitaires pluridisciplinaires. Les candidats doivent donc montrer qu'ils font preuve d'autonomie et qu'ils disposent des méthodes de travail adéquates. Ces capacités figurent statistiquement parmi les plus décisives dans la réussite de leurs études.

Ces attendus décrivent les compétences favorables à la réussite en Licence STAPS. Ils ne sont pas hiérarchisés, les compétences étant toutes considérées d'égale importance. Comme il y a plusieurs manières de réussir en STAPS, un attendu faiblement développé peut être compensé par d'autres.

Attendus nationaux - Mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives : entraînement sportif

Attendus nationaux - Mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives : activité physique adaptée et santé

Attendus nationaux - Mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives : management du sport

Attendus nationaux - Mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives : éducation et motricité

Attendus locaux

Certains indicateurs relèvent des résultats scolaires. D'autres renvoient à des expériences et pratiques extra-scolaires, devant être attestées par des documents scannés et joints à la candidature.

Les déclarations faites sur la plateforme sont nécessairement sincères, et les documents justificatifs devront être également présentés lors de l'inscription administrative.

Pour le parcours LAS, le poids de la compétence scientifique est majoré.

Conditions d'inscription

Sont autorisés à s'inscrire :

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français des séries générales, technologiques ou professionnelles.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un DAEU.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV hors baccalauréat.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur européen.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un équivalent au baccalauréat français (diplôme obtenu hors U.E).

N.B : Les candidats non ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme équivalent au baccalauréat français (U.E ou hors UE) ne passent pas par la plateforme Parcoursup, mais par la procédure DAP.

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV (hors baccalauréat, DAEU auxquels s'ajoute la capacité en droit pour les licences de droit) doivent faire l'objet d'une validation de leur diplôme par l'université.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

La formation a pour objectif d'apporter des compétences d'analyse de l'activité mis en jeu dans diverses pratiques physiques à travers différents éclairages scientifiques (physiologie, anatomie, psychologie, histoire). Elle permet d'approfondir la pratique physique et de s'initier à de nouvelles pratiques. La formation s'articule autour de cours théoriques et/ou pratiques se présentant sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés.

En 1ère année, les étudiants choisissent une spécialité sportive. Le document suivant récapitule la liste des spécialités proposées et le niveau attendu : [spécialités sportives](#). Tous les étudiants suivent également les enseignements de trois sports d'approfondissement imposés.

L'évaluation des connaissances et compétences se fait en contrôles en cours de formation pendant et en fin de semestre ; un contrôle terminal, dit de « rattrapage », est organisé en juin.

La licence est constituée de différents blocs de compétences répartis sur trois années et composés de différentes UE.

Une année est validée sur la base de la moyenne générale des notes obtenues aux divers blocs et U.E., pondérées par des coefficients. Certains blocs nécessitent l'obtention d'une note seuil pour pouvoir être validés et pour pouvoir valider l'année.

Vous pouvez consulter les plaquettes de formation à l'adresse suivante : [plaquettes des formations](#).

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Les attendus décrivent les compétences favorables à la réussite en Licence STAPS et ne sont pas hiérarchisés. L'ensemble des UFR et départements STAPS utilise la même procédure proposée par la C3D STAPS (Conférence Des Directeurs et Doyens STAPS) pour l'accès à un portail STAPS.

Le détail des critères généraux permettant d'évaluer les dossiers est fourni par la C3D STAPS et publié sur son site internet : <https://c3d-staps.fr/> . Il est mis à jour chaque année dans la rubrique s'orienter en STAPS. Pour la session 2023, le dispositif mis en place a permis d'attribuer une note sur 150 points sans aucun ex-aequo à chaque candidature (30 points pour chacun des 5 attendus). Les scores ont ensuite été ajustés par les CEV grâce à une lecture qualitative des dossiers.

Il est attendu des candidats en licence STAPS de :

- Disposer de compétences scientifiques ;
- Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite afin de pouvoir développer un raisonnement argumenté ;
- Disposer de compétences sportives ;
- Manifester de l'intérêt pour l'exercice de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes ;

Disposer des capacités permettant de s'orienter vers des études universitaires

- Déclinaison des critères locaux au sein de chaque domaine :

Attendus 1 et 2 : sont prises en compte les notes des bulletins des trois trimestres de première et des deux premiers trimestres de terminale, ainsi que les notes obtenues lors des épreuves terminales du baccalauréat (première et terminale). Ces informations sont directement remplies par les établissements d'origine dans Parcoursup. Les notes sur 20 sont moyennées puis transformées selon une logique exponentielle pour calculer les scores. Ce traitement permet de favoriser les candidats ayant reçu de bonnes évaluations au cours de leur cursus. Ainsi, après transformation, la différence entre un 2/20 et un 6/20 reste minime, alors qu'elle est beaucoup plus marquée entre un 12/20 et un 16/20.

Attendu 3 : l'investissement dans une ou plusieurs pratiques sportives et/ou culturelles dans un cadre scolaire ou extrascolaire est

valorisé selon les critères suivants : le niveau de pratique, l'ancienneté, la régularité et la diversité.

Attendu 4 : différentes expériences et compétences sont prises en compte dans l'étude des candidatures :

- l'investissement et la responsabilité du lycéen dans les instances consultatives et représentatives de son établissement scolaire ;
- l'engagement dans des actions civiques, citoyennes, ou humanitaires ;
- les qualifications dans les domaines de l'animation, de l'encadrement, de l'arbitrage, du sauvetage et/ou du secourisme ;
- toute autre mission de bénévolat associatif et/ou culturel.

Pour les attendus 3 et 4, les lycéens répondent à un questionnaire spécifique à toute candidature en STAPS. Ils doivent ensuite attester leurs réponses par des documents joints à la candidature. Ces documents font l'objet de vérifications par la commission Parcoursup.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

La vérification par la CEV des dossiers présentés par les candidats permet de corriger les éventuelles erreurs et d'apporter une dimension humaine au classement des dossiers. Il est important de signaler que l'ensemble des dossiers est traité de manière anonyme.

La précision de la lettre de motivation quant au projet professionnel est appréciée. Elle sert à départager des dossiers proches en termes de scores.

Attention, beaucoup trop de candidats ne fournissent pas de justificatif. Dans ce cas, ils sont déclassés au niveau minimum du critère correspondant. Il en est de même pour les candidats effectuant une déclaration erronée. C'est par exemple le cas lorsqu'un candidat déclare un niveau national et fournit un justificatif attestant d'un niveau départemental. Nous préconisons d'utiliser les modèles téléchargeables pour faire ces attestations.

Pour certains dossiers, la commission n'accepte la candidature qu'à la condition de passer par un **parcours adapté (réponse « oui, si »)**. Cette proposition est faite à des lycéens et lycéennes disposant statistiquement de très peu de chances de réussite au regard de leurs résultats.

Nous rappelons aux candidats que la L1 classique ne permet pas l'accès aux études de santé et kiné. Il est nécessaire de postuler en LAS.

Attention, beaucoup trop de candidats ne fournissent pas de justificatif. Dans ce cas, ils sont déclassés au niveau minimum du critère correspondant. Il en est de même pour les candidats effectuant une déclaration erronée. C'est par exemple le cas lorsqu'un candidat déclare un niveau national et fournit un justificatif attestant d'un niveau départemental. Nous préconisons d'utiliser les modèles téléchargeables pour faire ces attestations.

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Niveau de compétences scientifiques en première et terminale	Notes de première et terminale	Notes dans les matières scientifiques en première et terminale et notes des épreuves finales d'enseignements de spécialité relatifs aux compétences scientifiques - Pour le parcours LAS, le poids de cette compétence est majoré	Essentiel
	Niveau de compétences littéraires en première et terminale	Notes de première et terminale	Notes dans les matières littéraires en première et terminale, notes des épreuves anticipées et notes des épreuves finales d'enseignements de spécialité relatifs aux compétences littéraires	Essentiel
	Niveau de compétences sportives en première et terminale	Notes de première et terminale	Notes dans les matières sportives en première et terminale	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Méthode de travail et autonomie pour réussir des études universitaires en STAPS	Néo bachelier : fiche avenir	Fiche avenir : méthode de travail, autonomie, capacité à s'investir	Essentiel

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Savoir-être	Méthode de travail et autonomie pour réussir des études universitaires en STAPS	Néo bachelier : fiche avenir	Fiche avenir : engagement citoyen, esprit d'initiative	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Méthode de travail et autonomie pour réussir des études universitaires en STAPS	Néo bachelier : fiche avenir	Fiche avenir : capacité à réussir	Important

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Compétences d'encadrement, niveau de pratique sportive personnelle et niveau d'engagement dans la prise de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes	Réponses aux questions spécifiques - Pour l'attendu 3 : question 1 du questionnaire STAPS - Pour l'attendu 4 : questions 2 et 3 du questionnaire spécifique STAPS	<p>Réponses aux questions spécifiques retenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le plus haut niveau de pratique personnelle dans le cadre périscolaire et extrascolaire, pratiques de loisir et fédérales, pratiques artistiques, pratiques en activités non compétitives (sports de glisse, APPN...) • le plus haut niveau de qualifications d'encadrement : BAFA, BAFD, BPJEPS, livret de formation, diplômes fédéraux, CQP... • le plus haut niveau de qualification ou d'engagement dans les domaines du secourisme, de l'arbitrage, de la vie civique, citoyenne ou associative : bénévolat associatif, mandat électif, pompier volontaire, assistant d'éducation, AESH..., PSE1, PSC1, BNSSA..., mandats dans les conseils des établissements scolaires, contrat de service civique... <p>Les réponses aux questions doivent être accompagnées de leurs pièces justificatives.</p>	Essentiel

Signature :

Frédéric FLEURY,

Président de l'établissement Université Claude

Bernard Lyon 1